

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/134

INTERDICTION DE CIRCULATION
RENOVATION D'OUVRAGE D'ART RUE DE L'ERMITAGE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par ETGC à Arques (62), qui va réaliser des travaux de rénovation de l'ouvrage d'art avec réfection des enrobés à partir du N°73 rue de l'Ermitage,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite à tous véhicules aux abords du chantier démarrant au N°73 rue de l'Ermitage, et ce du 22/06/2026 au 27/06/2026.

Art 2 : La circulation piétonne sera possible pendant toute la durée des travaux.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société ETGC
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 09/06/2026
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.